

COURSE D'ORNI



BESANCON - BATTANT
4 juillet 2010



Ville de
Besançon

REGLEMENT

PREAMBULE

Intérêt pédagogique :

L'activité ORNI / caisses à savon donne la possibilité aux enfants, aux adolescents comme aux adultes de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

L'activité ORNI / caisse à savon est une activité scientifique, technique et technologique qui peut être, sur votre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial ; exposition ; inauguration ; entraînement ; courses...), des projets transversaux de savoirs et de compétences) et des projets associatifs.

Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, les rencontres sont des journées de fête et d'échange qui rassemblent des participants et des spectateurs enfants et adultes.

C'est la valorisation des activités de centres de loisirs, des écoles, des collèges, des services jeunesse, des centres sociaux, des clubs....

REGLEMENT ORNI/CAISSES A SAVON

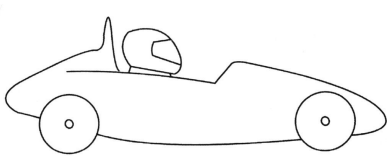
Préambule

Il faut noter qu'au niveau national, la grande famille des caisses à savon comporte plusieurs engins : les side-cars ; les bob-cars ; les cariolis et les caisses à savon. Les compétitions de ces véhicules s'effectuent exclusivement sur des pentes.

Dans le règlement présenté ici, nous ne parlons pas de caisses à savon, mais d'ORNI (Objets Roulants Non Identifiés), car nous souhaitons privilégier l'originalité à la vitesse. Toutefois, nous nous appuyons sur le règlement de la Fédération de Caisses à Savons pour la construction comme pour le déroulement de la course proprement dite.

1 - L'ORNI/LA CAISSE A SAVON :

Définition de l'ORNI/ Caisse à Savon :



L
Les caisses à savon sont des véhicules à quatre roues, sans moteur, sur un châssis, possédant une direction reliée à un volant et des freins sur au moins deux roues.

L
Les gadgets non fonctionnels et représentant un caractère dangereux doivent être démontables pour satisfaire l'homologation. Chaque véhicule doit obéir à certaines normes qui feront l'objet d'une homologation.

1 - 1 : Matériaux

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de caractères dangereux pour l'équipage et le public. Ceux représentant des risques d'éclatement (l'aggloméré par exemple) sont interdits pour la carrosserie et le châssis. Les lests sont autorisés et doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage pendant la course. Les matériaux tels que le cartons, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé », etc, sont interdits.

1 - 2 : Barre de poussée

Les ORNI/caisses à savon doivent être équipées d'une (de) barre(s) de poussée. Celle-ci est située à l'arrière du véhicule pour permettre la poussée de la caisse. Elle ne doit pas dépasser la largeur de l'engin et doit être bouchée à ses extrémités.

1 - 3 : Remorquage

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules

(anneaux de 2.5cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle de type ceinture de sécurité d'une longueur de 3 mètres maximum et 1.50 mètres minimum, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste). Quelle que soit la nature de cette sangle ou corde et celle des mousquetons, la résistance minimum doit être de 700 kg.

Attention :

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

1 - 4 : Publicité sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Si un organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

Le numéro de course (qui vous sera attribué au cours du premier trimestre 2010) doit être écrit en noir sur fond blanc, d'une hauteur de 10 cm.

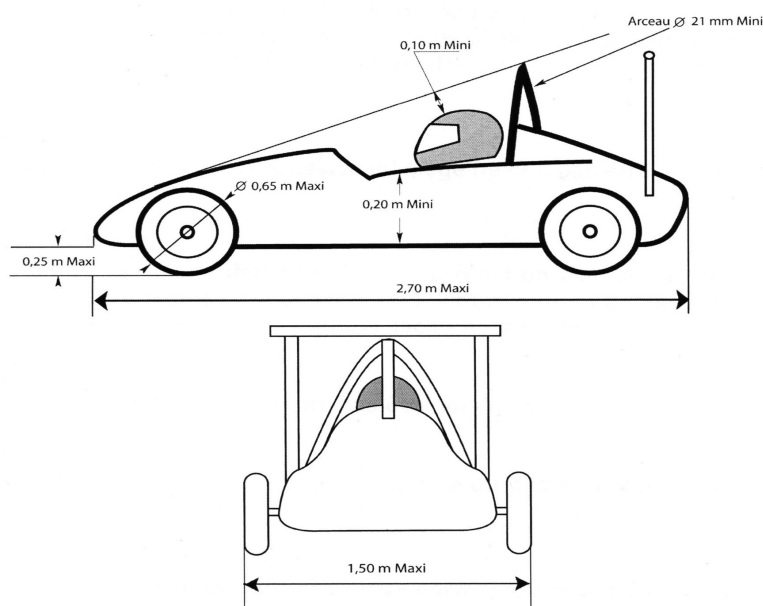
1 - 5 : Dimension du véhicule (voir schéma récapitulatif ci-après)

Longueur maximale : 2.70 mètres

Largeur maximale : 1.50 mètre

Garde au sol maximale : 0.25 mètre

Schéma récapitulatif



1 - 6 : Roues

Les roues des engins doivent être équipées de pneus gonflables. Le diamètre des roues (avec le pneu monté) ne doit pas excéder 0.65 mètre.

1 - 7 : Freins

Le système de freinage doit être actionné par les pieds. Il doit agir obligatoirement sur deux roues bien qu'il soit conseillé sur les quatre roues.

1 - 8 : Poids

Pour information, dans les compétitions nationales les caisses sont pesées. Les ORNI seront donc soumis aux catégories de poids suivantes :

Poids de la caisse avec son pilote :

C1 : moins de 120 kg

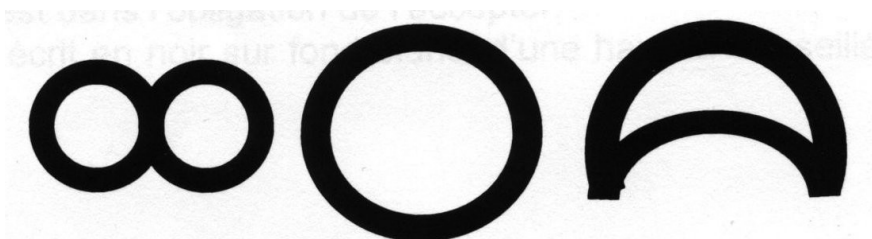
C2 : moins de 140 kg

C3 : moins de 160 kg

C4 : moins de 200 kg

1 - 9 : Volant

Tous les ORNI/caisses à savon ont un système de direction relié à un volant. Celui-ci devra être fermé (voir exemple ci-dessous).



1 - 10 : Le harnais

Le harnais (ou les ceintures de sécurité) doit être d'une largeur minimum de 4 cm. Le système doit permettre de maintenir les deux épaules et la taille du pilote sans risque de strangulation. Sa fixation s'effectue en 3 points d'ancrage sur le châssis (boulons et vis) mais aucun d'eux ne doit se situer entre les jambes du pilote. Les ceintures à enrouleur sont interdites.

1 - 11 : Le siège du pilote

Il est solidement fixé au châssis. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol. S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Un appui-tête de construction solide est obligatoire.

1 - 12 : La protection de l'engin

La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et deux latérales. Celles-ci doivent être pleines, robustes et de 20 cm minimum au dessus du plancher. Elles doivent permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

1 - 13 : Le plancher

Il doit être complet sous le pilote et ne pas être en aggloméré.

1 - 14 : Le pare-brise ou bulle

Si la caisse est munie d'un pare-brise, le casque du pilote ne doit jamais pouvoir le toucher.

1 - 15 : Homologation

Tous les ORNI/caisses à savon doivent obéir aux normes du règlement. A la suite d'une vérification des critères techniques et de sécurité, est délivré un certificat d'homologation qui est obligatoire pour participer à la course.

2 - LES EQUIPAGES :

Sont considérés comme équipage les enfants, les jeunes et les adultes participant à la course. Ils peuvent être pousseurs ou pilote.

Les équipages sont composés d'un pilote et de deux pousseurs (des remplaçants peuvent être prévus). Le pilote et les pousseurs doivent appartenir à la même catégorie d'âge. Les rôles doivent être interchangeables d'une manche à l'autre.

2 - 1 : Catégories d'âges

Tous les membres de l'équipage (pilote et pousseurs) doivent faire partie de la même catégorie d'âge dans une épreuve donnée. Néanmoins des dérogations peuvent être envisagées ; dans ce cas, l'équipage sera inscrit dans la catégorie correspondant au plus âgés d'entre eux.

Categories	Age de l'équipage	Année de naissance
C1	De 6 à 9 ans	De 2000 à 2003
C2	De 10 à 13 ans	De 1996 à 1999
C3	De 14 à 17 ans	De 1992 à 1995
C4	De 18 ans et +	De 1991 à +
C8	Handisport	Handisport

2 - 2 : La sécurité de l'équipage

Pour participer à l'épreuve chaque équipage doit posséder son équipement constitué de :

Pour le pilote :

- Casque (le casque intégral avec visière fermée est obligatoire)
- Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)
- Pantalon long
- Manches longues
- Chaussures fermées

Pour les pousseurs :

- Genouillères
- Coudières
- Des gants (mitaines et tissus non protecteur interdits)
- Pantalon long
- Manches longues
- Chaussures fermées

3 - DEROULEMENT DE LA COURSE :

3 - 1 : Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Elle prononce les disqualifications où fixe les pénalités pour non respect du règlement.

Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Un secrétariat doit être prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions.

3 - 2 : Départ

Pousseurs :

Une zone de poussée de 10 à 15 mètres de long doit nettement être matérialisée pour un contrôle strict. En cas de dépassement de la ligne de poussée, des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification, pourront être prévues par le directeur de course.

3 - 3 : Arrivée

Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille,...) de 50 à 100 mètres de longueur doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

3 - 4 : Les prix

Dans chaque course, outre le prix de vitesse qui est décerné obligatoirement, d'autres prix seront décernés :

- **Originalité, créativité (1^{er} PRIX)**
- Technicité (freinage, direction,...)
- Fair Play
- Recupération de matériaux